



Guy TEISSIER
Député des Bouches-du-Rhône
Maire du 5^{ème} Secteur de Marseille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Patrick LEPREUX
Président
Syndicat des Biologistes Praticiens
10, rue de Cassis
13008 MARSEILLE

Paris, le 19 Février 2014

Réf : GT.490.SB.14

Monsieur le Président,

Au travers des nombreux mails que vous nous avez adressés, vous avez souhaité appeler mon attention ainsi que celle de mes collègues sur vos craintes concernant la réforme de la biologie médicale.

J'ai pris connaissance de vos différents arguments avec attention. Vous mettez notamment en cause les normes industrielles trop contraignantes qui s'imposent aux laboratoires indépendants ainsi que le contrôle exercé par le COFRAC. Vous dénoncez une financiarisation du secteur et vous demandez ainsi que le contrôle des laboratoires se fasse par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Ayant bien pris note de vos demandes, je suis intervenu par l'intermédiaire d'une question écrite auprès de Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, afin de lui demander quelle était sa position sur les différents points que vous soulevez.

Je ne manquerai pas de vous transmettre la réponse qui me sera donnée dès sa publication au Journal Officiel.

Dans cette écoute, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Guy TEISSIER

Question écrite

Paris, le 19 Février 2014

M. Guy Teissier appelle l'attention de Mme la Ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la réforme de la biologie médicale et des inquiétudes qu'elle suscite chez les professionnels. Huit mille emplois seraient aujourd'hui menacés. Les biologistes contestent le poids des normes techniques qui leur sont imposées, et le coût qu'elles entraînent pour leurs structures. Par ailleurs, si l'objectif de la réforme est de faire baisser le coût des examens médicaux et de mieux encadrer la réforme de la biologie médicale, ce qu'on comprend, les professionnels contestent le contrôle, au travers des accréditations, qui est exercé par le comité d'accréditation spécialisé dans le secteur de l'industrie (Cofrac) et demandent à ce qu'il soit réalisé par les Agences Régionales de Santé (ARS). Il souhaiterait donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour éviter la financiarisation de ce secteur et pour maintenir un tissu sanitaire de qualité sur tout le territoire.



Guy TEISSIER